



Gérer, recycler et valoriser les déchets

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
du jeudi 1^{er} avril 2021**

L'An deux mil vingt-et-un le lundi le jeudi 1^{er} avril à 18 heures, le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 26 mars 2021 s'est réuni au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la Présidence de Monsieur Dominique Rodriguez, président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC):

Eric CANTAREL, Jean-Paul BONVOISIN, Louis Marie SAOUT, Patricia CHAUVAUX, Jean-Michel METIVIER, Jean-Claude OMNES, Jean-Pierre FERNANDES, Jean-Pierre MEUDEC, Deborah BERNARD, Virginie BRINJEAN, Jean-Claude COCHET, Olivia LESEIGNEUR, Gilles GROSLEVIN, Jacqueline MOERMAN, titulaires et Annick FOURNIER, Pierre MURON, suppléants.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS):

Yannick PONCE, titulaire.

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG, Pontcarré):

Denis THOUVENOT, titulaire.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Dominique BECQUART, Gérard TABUY, Hocine OUMARI, Flora PHONGPRIXA, Jean-Bernard BLONDIN, titulaires.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Dominique BENOIT, Marie-Paule DEVAUCHELLE, Christian TIENNOT, Patrick VORDONIS, Suzanne BARNET, Marie-Laure MORELLI, Laurent GAUTIER, Alain GREEN titulaires.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Géraldine MIRAT, David VICENTE, Sylvain CALDONAZO, Frédéric POUPINOT, Christian COQUELET, Jonathan CHAUMONT, Jean-Claude MERAKCHI, Etienne LEROY, Hugues MARCELOT, François MORATILLE, Dominique RODRIGUEZ, Philippe LOUIS DIT MAUGER, Maurice BLANCHARD, titulaires et Josiane TROTTIER suppléants.

Pouvoirs :

- De Mme Dutriaux à M. Saout (CCBRC),
- De Mme Semonsu à Mme Olivia Leseigneur (CCBRC)
- De M. Eric Piot à Mme Olivia Leseigneur (CCBRC
- De Mme Couderc à M. Ponce, (CAMVS))
- De M. Gandrille à M. Becquart (CAPVM)
- De M. Legrand à Mme Mirat (CCVB)
- de M. Herry à M. Caldonazzo (CCVB)
- De M. Bapelle à M. Merakchi (CCVB)
- De M. Pouillot à M. Rodriguez (CCVB).

Absents non représentés :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) : Bruno Remond, Xavier Mauborgne, Cédric Leseine, Patrica Casier, Olivier Devaux (excusé), Philippe Laporte (excusé), Thomas Berthon, Jérôme Rapillard.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) : Franck Grasseler, Erwan Dufaj, Francis Gisselmann (excusé), Jean-Rémi Bertrand.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) : François Warmez (excusé), Michelle Bouilland-Chauveau (excusée).

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG, Pontcarré) : André Lefrançois.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) : Analia Haller (excusé), Armando Oursel, Pierre Vasseur (excusé)

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) : Eric Sérafin-Bonvarlet, Grégoire Cordesse, Patrick Salmon (excusé), Jean-Marie Chavance (excusé).

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB): Marc Tétard, Stéphane Robert, Jean-Claude Cocquelet (excusé), Nathalie Robaey, Michèle Benech, Arnaud Fabre (excusé), Laurence Barbaux, Jean-Claude Delavaux.

Le quorum atteint, l'organe délibérant peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance: Jean-Paul Bonvoisin.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 22 février 2021 : le compte-rendu de la réunion du 22 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

==--==--==

Avant de commencer l'ordre du jour, Monsieur le Président porte à la connaissance de l'Assemblée, la redistribution des délégations suite à l'élection des cinquième et sixième vice-présidents.

		Délégation	Fonctions et missions
1er Vice-Président	Dominique BECQUART	Fonction	Suivi des activités du SIETOM sur la commune de Pontault-Combault Déchetterie/Recyclerie Collecte
		Signature	Tous documents comptables Tous documents paies Tous courriers
2ème Vice-Président	Dominique BENOIT	Fonction	Collecte et traitement des déchets ménagers et des encombrants Travaux sur l'UVOM
3ème Vice-Président	Laurent GAUTIER	Fonction	Prévention Taxe incitative/Redevance Spéciale Devenir du Centre de tri et ECT Travaux du siège et du Centre de tri
			Présidence CAO
		Signature	Présidence permanente de la CAO Marchés attribués par la CAO Tous documents comptables Tous documents paies Tous courriers

		Délégation	Fonctions et missions
4ème Vice-Présidente	Marie-Laure MORELLI	Fonction	Communication
			Information
			Sensibilisation
5ème Vice-Président	Jean-Bernard BLONDIN	Fonction	Mise en place des régies et leur suivi
			Gestion des espaces verts
6ème Vice-Présidente	Jacqueline MOERMAN	Fonction	Dépôts sauvages
			Accès aux déchetteries des communes
			Maintenance des bacs
			Conteneurisation bacs OM sur tout le territoire

Chaque vice-président sera accompagné d'un agent responsable de pôle ou de service.

1. Budget-Finances :

1.1. Approbation du Compte de Gestion 2020 :

Madame la Comptable Publique de la Trésorerie de Chelles a rendu le Compte de Gestion suivant le 25 mars 2021.

RESULTATS BUDGETAIRES 2020 :

Les résultats budgétaires sont valorisés de la façon suivante dans le Compte de Gestion (repris également dans le Compte Administratif) :

CG 2020	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	849 997,32 €	21 435 262,36 €	22 285 259,68 €
Dépenses	2 076 638,68 €	20 374 451,81 €	22 451 090,49 €
Résultat	- 1 226 641,36 €	1 060 810,55 €	- 165 830,81 €

Le résultat total de – 165 830,81 € s'explique par des dépenses inférieures aux recettes en fonctionnement, ce qui traduit une bonne gestion des finances publiques et à l'inverse, en investissement il y a eu plus de dépenses que les recettes. Ceci d'une part, parce qu'il y a un excédent depuis plusieurs années, utilisé pour investir dans les projets du syndicat et d'autre part, par des dépenses s'élevant à plus de 200 000 € en investissement générées par la crise sanitaire.

Le Comité Syndical **approuve** le compte de gestion 2020.

Délibération adoptée à l'unanimité.

1.2. Vote du Compte Administratif 2020:

Conformément au Compte de Gestion de la Comptable Publique, le compte administratif est présenté aux délégués.

Un rappel des principaux investissements réalisés en 2020 est présenté. Ils portent sur l'acquisition d'une flotte automobile électrique, l'agrandissement du parking du siège, l'installation d'une aire de lavage, la mise en place de vidéo surveillance sur l'ensemble du réseau de déchetteries, le circuit

de visite du centre de tri et les outils de télétravail auxquels s'ajoutent les remboursements des emprunts, l'achat de bacs pour la collecte sélective et de composteurs.

En réponse à une question sur la flotte automobile, il est répondu que ces véhicules sont affectés aux services, essentiellement destinés aux communicants de terrain, à la maintenance et aux responsables de pôle ou de services.

Le Président ne participant pas au vote quitte l'Assemblée,

Sur proposition du 1^{er} Vice-Président, M. Dominique Becquart, et après vote à main levée,

Le Comité Syndical **VOTE** le compte administratif 2020

CA 2020	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	849 997,32 €	21 435 262,36 €	22 285 259,68 €
Dépenses	2 076 638,68 €	20 374 451,81 €	22 451 090,49 €
Résultat	- 1 226 641,36 €	1 060 810,55 €	- 165 830,81 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

1.3. Affectation des résultats 2020:

Suite à la présentation du résultat de clôture du budget principal de l'année 2020 et au vu des restes à réaliser, l'affectation suivante est proposée :

- section fonctionnement :
Compte 002 en recettes = 9 572 537,76 €
- section investissement :
Compte 001 en recettes = 1 962 931,39 €

Il est rappelé qu' une grande partie de la section fonctionnement est due aux recettes exceptionnelles de ces dernières années. Cette section a ensuite été complétée par les résultats de 2020.

Sur proposition du Président, après vote à main levée,

Le Comité Syndical, **DECIDE** d'affecter les résultats de la façon suivante

- section fonctionnement :
Compte 002 en recettes = 9 572 537,76 €
- section investissement :
Compte 001 en recettes = 1 962 931,39 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Président félicite le travail de la nouvelle directrice du SIETOM qui a su s'emparer des dossiers et du budget avec minutie.

1.4. Restes à réaliser 2020 :

Le président soumet à l'approbation les restes à réaliser 2020 suivants :

Dépenses de fonctionnement :

- Chapitre 011 Charges à caractère général 82 871,75 €

Dépenses d'investissement :

- Chapitre 20 Immobilisations Incorporelles 125 155,32 €
- Chapitre 21 Immobilisations Corporelles 223 365,33 €

Recettes d'Investissement :

- Chapitre 10 FCTVA 228 638,01 €
- Chapitre 23 Immobilisations en cours 337 162,77 €
- Chapitre 024 Produit de cessions - 7 600,00 €

Sur proposition du Président, après vote à main levée,

Le Comité syndical **APPROUVE** les restes à réaliser 2020, ci-dessus

Délibération adoptée à l'unanimité.

1.5. Vote du Budget primitif 2021:

La Commission Finances du 17 février 2021 ayant fait état du Budget Primitif et des orientations budgétaires, le projet du Budget Primitif 2021 présentant l'équilibre suivant est exposé devant l'Assemblée :

- en section fonctionnement :	30 189 967,38 €
- en section investissement :	11 037 754,34 €

Monsieur le Président détaille les principaux investissements prévus pour l'année 2021. Ils concernent des frais d'études pour la réalisation des projets, la couverture du parc de la maintenance et le local de gestion, l'équipement en gros matériels de la future déchetterie à plat, les achats de terrain, la dotation en bacs ordures ménagères pucés sur tout le territoire, l'achat de bennes à ordures ménagères (BOM) à carburant au gaz naturel de ville (GNV) et des travaux de voirie pour l'accès à la déchetterie de Roissy.

Aux questions, Monsieur le Président répond que :

- des subventions seront bien entendu, recherchées,
- qu'actuellement les BOM sont louées, il est donc préférable de les acquérir. De plus, une borne GNV vient d'être installée dans la zone d'activité du Val Briard.

Sur proposition du Président, après vote à main levée,

Le Comité syndical **ADOpte** le budget primitif 2021 présentant l'équilibre suivant :

- en section fonctionnement :	30 189 967,38 €
- en section investissement :	11 037 754,34 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

1.6. Vote des taux de TEOM 2021:

Le Débat d'Orientation Budgétaire a confirmé l'engagement de la tendance baissière des taux. Monsieur le Président explique que la Commission Finances a décidé de poursuivre cette tendance baissière, même si elle est minime.

Madame la Directrice informe l'Assemblée sur le montant estimatif de TEOM affiché de 18 923 000 € car lors de ce calcul, les bases d'imposition pour la TEOM n'étaient pas connues. Toutefois, au fur et à mesure que nous sont communiquées les bases prévisionnelles, peu de différences entre l'estimation et le produit réellement attendu est constaté.

A la demande d'un délégué, Monsieur le Président précise que les périmètres sont déterminés en fonction des services rendus. Ainsi,

- le périmètre 1 correspond au territoire desservi par 1 collecte sélective /15 jours et 1 collecte des ordures ménagères/semaine,
- le périmètre 2 s'étend aux communes collectées sélectivement 1 fois par semaine et 2 fois/semaine pour les ordures ménagères,
- le périmètre 3 se limite à la commune de Pontault-Combault car la collecte est assurée en régie.

En revanche ajoute-t-il, il faut s'attendre à des changements importants dans les années à venir avec la taxe incitative. Cette tarification incitative consiste à introduire une part variable dans le montant de la taxe qui est calculée en fonction du poids des déchets ou de la levée (nombre de présentation de bacs à la collecte). A l'instar de certains syndicats qui l'ont appliquée, le SIETOM tend à suivre cette direction.

Monsieur Gautier prend la parole pour rappeler que ces changements ont pour objectifs la réduction des déchets et la sensibilisation à la réalité des déchets. Il faudra préparer cette révolution et ce sera alors, le rôle des élus du SIETOM de porter ces changements car ils vont bouleverser les habitudes des usagers.

Monsieur le Président remercie M. Gautier pour son implication dans ses dossiers ainsi que la directrice et l'équipe qui l'accompagnent.

Sur proposition du Président, après vote à main levée,

*Le Comité Syndical **VOTE** les taux de TEOM 2021 suivants :*

- *Périmètre 1 : 10,90% (au lieu de 11,00 % en 2020)*
- *Périmètre 2 : 10,30% (au lieu de 10,35% en 2020)*
- *Périmètre 3 : 9,45 % (au lieu de 9,51% en 2020.)*

Délibération adoptée à l'unanimité.

2. Ressources Humaines : Convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale - Approbation et signature de la convention

La loi du 26 janvier 1984 (articles 23-I, 24 alinéas 2 et 25) prévoit que le syndicat peut confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne (CDG77) des missions optionnelles notamment dans les domaines suivants :

- Hygiène et sécurité / ergonomie,
- Expertise statutaire / RH (conseil / formation),
- Accompagnement du handicap et du maintien dans l'emploi (conseil / formation).

Pour cela, il convient au préalable de conclure une convention unique avec le Centre de Gestion 77, (projet de convention joint à la convocation). Dans un second temps, le syndicat conserve la faculté de souscrire à une ou plusieurs de ces missions.

Madame la Directrice précise que cet accompagnement sera d'autant plus utile que les élections de nos premiers représentants du personnel ont eu lieu aujourd'hui et que les questions relatives au Comité Technique et au Comité d'hygiène, de sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) vont être prochainement posées.

Le Comité est invité à adopter la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne.

Le Comité Syndical,

- **APPROUVE** les termes de la convention unique relative aux missions optionnelles du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne pour l'année 2021,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention ainsi que toute pièce relative à ce dossier,
- **PRÉCISE** que les crédits sont inscrits au budget 2021 du syndicat.

Délibération adoptée à l'unanimité.

3. Affaires générales :

3.1. Acquisition d'un terrain à Pontault-Combault pour le projet de recyclerie :

Dans la poursuite des projets d'amélioration de la déchetterie de Pontault-Combault et la création d'une recyclerie dans le même secteur, le SIETOM souhaite se porter acquéreur des terrains adjacents à la déchetterie.

La parole est donnée à Monsieur Becquart qui explique que parmi les 4 propriétaires fonciers contactés par les services de la mairie de Pontault-Combault, M. Petit a fait une proposition de vente à hauteur de 15€/m² pour une contenance de 2 157m², représentant un total de 32 355 €. Deux autres propriétaires sont d'accord pour vendre leur terrain mais aucune offre n'a été encore reçue et le quatrième propriétaire n'a pas encore répondu.

Monsieur le Président détaille le projet ce qui montre l'intérêt du syndicat à acquérir l'ensemble de ces terrains qui, s'ajoutant à la surface mise à la disposition du SIETOM par la ville de Pontault-Combault, représenterait un hectare.

Afin d'avancer sur ce dossier, Monsieur le Président propose au Comité Syndical d'acquérir la parcelle de M. Petit pour un montant total de 32 355,00 €.

Aux questions relatives à la préservation des espaces verts et de la biodiversité, il est répondu que ces terrains ne sont pas arborés mais occupés par de la végétation basse et que la création d'espaces verts sera prévue pour améliorer l'environnement de la déchetterie.

- **ACCEPTE** la proposition de Monsieur Petit de céder sa parcelle n° C1099 aux conditions financières énoncées ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer l'acte de vente à intervenir et tous documents en rapport avec cette affaire.

Délibération adoptée à l'unanimité.

3.1. Subvention à l'«Amicale du personnel du SIETOM »

L'Amicale du personnel, regroupant l'ensemble des agents du syndicat, a fait une demande de subvention pour l'année 2021. Ceci dans le but d'aider à financer les activités créant du lien entre les agents (événements extérieurs, Noël ...).

Le Président de l'Amicale présente l'association et les prochains projets tels que la fourniture de repas par un restaurateur tournanais et l'aménagement d'une aire de repas extérieure.

Compte-tenu de l'augmentation des amicalistes et des projets présentés par l'Amicale, il est proposé de porter ce soutien à 17 000 €.

Le Comité Syndical, **DECIDE** d'octroyer une subvention de 17 000 € à l' «Amicale du personnel du SIETOM » pour l'année 2021.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Président invite Madame la Directrice à évoquer l'élection des premiers représentants du personnel qui a eu lieu aujourd'hui.

Pour rappel, il s'agit d'une étape obligatoire, dès que le nombre de 50 agents est dépassé. Une seule liste représentée par la C.F.D.T. était candidate et les membres de cette liste représentent tous les services.

Enfin, l'Assemblée est informée de la date de la prochaine réunion du Comité syndical : le 19 avril à 18 h 00. Cette réunion permettra surtout la signature des marchés pour le transport et le traitement des déchets issus des déchetteries qui devra débuter le 29 avril prochain.

Le président et la directrice sont conscients que cette réunion aura lieu pendant les vacances scolaires, mais il est impossible de la déplacer en raison des contraintes calendaires inhérentes aux événements.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 19 h 30.